

Si l'honorable monsieur avait énuméré les faits, il aurait vu que lorsque cette province est entrée dans la Confédération en 1874 elle n'avait que 179 bureaux de poste, tandis qu'aujourd'hui nous avons augmenté ce nombre à 98. Elle avait en 1874 un parcours de mille de 249,000 milles, que nous avons augmenté à 489,000 milles. L'augmentation a été beaucoup plus grande en proportion dans l'île du Prince-Edouard que dans le Nouveau-Brunswick et la Nouvelle-Ecosse. L'augmentation du nombre de milles parcourus pour le service postal depuis 1874 à 1887 a été de 44 pour 100 dans la Nouvelle-Ecosse, 58 pour 100 dans le Nouveau-Brunswick, et 96 pour 100 dans l'île du Prince-Edouard.

Ces chiffres démontrent que l'île du Prince-Edouard est exceptionnellement bien traitée sous ce rapport. L'honorable monsieur a parlé du comté de Colchester, que je représente, et a dit à la Chambre que s'il y avait quelque chose qui affecterait un petit village de 300 âmes dans mon comté, des moyens spéciaux seraient adoptés dans le but d'accommoder cette population de 300 âmes. M. l'Orateur, nous n'avons pas seulement des villages de 300 âmes dans le comté de Colchester, mais aussi des villages que l'on pourrait considérer comme de petites villes; et quelques-unes de ces villes ont acquis une importance commerciale considérable. Je puis dire à l'honorable monsieur qu'une petite ville dans le comté que j'ai l'honneur de représenter paie au ministère des douanes \$1,000 de revenu moindre que la moitié de toute la province de l'île du Prince-Edouard. Cependant, au lieu de s'occuper spécialement des petits villages et des petites villes de son comté, le maître général des postes n'exige pas qu'il y ait des trains spéciaux pour transporter la malle d'Angleterre dans ce comté ni même aux grandes et florissantes cités de Halifax et de Saint-Jean.

Ainsi, M. l'Orateur, si l'honorable monsieur ne s'était pas laissé emporter par son imagination et par ses sentiments politiques, il n'aurait pas avancé des faits qui le discréditent, comme lorsqu'il a dit que j'aurais approprié des deniers publics au bénéfice de petits villages de 300 âmes dans le comté de Colchester. L'honorable monsieur dit que même en supposant que ces trains spéciaux coûteraient \$7,000 nous ne devrions pas hésiter à les avoir chaque fois qu'il y en aurait besoin. Nonobstant la grande stupidité dont l'honorable monsieur dit que le maître général des postes est doué, je crois que l'arrangement que j'ai fait en changeant l'heure du départ des trains du Cap Traverse a eu pour résultat d'épargner beaucoup d'argent, et le chemin de fer ne s'est trouvé trop en retard pour faire un raccordement que neuf fois pendant toute la saison. Voilà pourquoi je suis d'opinion qu'en tant que les intérêts de la société étaient concernés, je suis justifiable d'avoir fait ce changement dans le but d'épargner les deniers publics. L'honorable monsieur dit qu'il pourrait faire marcher tous les trains qu'il y avait l'année dernière au prix de \$1,000, pour lesquels nous avons payé \$6,700.

M. DAVIES : Puis-je demander à l'honorable monsieur de dire à la Chambre à qui il a payé cet argent. N'a-t-il pas payé au département des postes et fait simplement une autre entrée dans les livres du gouvernement ?

M. McLELAN : Je l'ai payé au département des chemins de fer, qui lui l'a dépensé à faire circuler les trains. Si l'honorable monsieur peut faire circuler ces trains pour \$1,000, il serait à désirer de renvoyer le monsieur qui a cet emploi et de mettre l'honorable monsieur à sa place. Mais il dit que dans tous les cas le coût n'était que de \$7,000, et pourquoi ne dépenserions-nous pas cet argent ? M. l'Orateur, je n'ai pas pensé que cela fût désirable. Si nous voulons avoir le meilleur service postal possible en accordant des améliorations raisonnables aux gens, cela sera très dispendieux et le revenu que nous en tirerons ne dépassera guère les dépenses qu'il nécessitera; et je crois que partout où nous pouvons économiser sur les dépenses sans affecter au bon fonctionnement, il est désirable que nous le fassions. Il y a beaucoup

de places où l'on demande des améliorations; il vaut mieux que nous retranchions sur les dépenses en certains endroits afin de faire des améliorations où les gens en ont besoin. Voilà pourquoi je crois que j'étais justifiable de réduire grandement les dépenses de ces trains spéciaux.

Si l'honorable monsieur veut référer aux comptes des bureaux de poste qui démontrent combien nous avons dépensé pour le service postal de l'île du Prince-Edouard et pour les communications entre cette province et les autres, je crois qu'il se convaincra lui-même, s'il ne veut pas l'admettre devant la Chambre, que nous avons bien fait de réduire ces dépenses par tous les moyens possibles. Les dépenses du service ordinaire sur l'île, l'année dernière, a été de \$50,862; le subside accordé pour le transport des malles par la terre ferme a été de \$10,000; le coût du service au Cap de \$6,312; les dépenses du *Northern Light* et du *Neptune* \$33,000, et d'autres subsides au montant de \$3,000; faisant en tout une dépense de \$103,000 pour le service postal de l'île du Prince-Edouard et l'entretien des communications avec la terre ferme. Je crois que l'honorable monsieur admettra que c'est là une dépense assez considérable assurément, et que si nous pouvons épargner \$5,000 ou \$7,000 par an, sans trop d'inconvénients pour l'île, nous sommes justifiables de le faire, afin de pourvoir aux besoins d'autres services postaux dans le pays. Je ne m'attends pas d'épargner complètement le montant de \$7,000, parce que le gouvernement a fait un contrat quelques jours avant que l'honorable monsieur prononce son discours; et je puis dire que s'il avait fait le discours qu'il a prononcé hier avant la décision du gouvernement, je doute beaucoup que le contrat eût été fait.

M. DAVIES. Vous ne décidez pas d'après la justice, alors.

M. McLELAN : Si l'honorable monsieur avait fait ce discours et mentionné les faits extraordinaires qu'il contient,

M. DAVIES : Je puis tous les vérifier.

M. McLELAN : Faits non fondés, cela aurait eu pour effet de me prédire, ainsi que mes collègues, sur les changements à faire. Pendant la première partie de l'hiver, l'honorable monsieur sait cela, toute activité commerciale sur l'île cesse comparativement, et il n'y a presque pas de chargement de fret. Il n'y a pas d'activité commerciale, ou presque pas, en dehors de l'île elle-même, et il n'est pas aussi important qu'il y ait des communications rapides et dispendieuses alors comme lorsque la saison est plus avancée; à mesure que la saison avance et que les marchands commencent leurs affaires, il est plus important qu'il y ait des communications rapides. Le gouvernement, pour cette raison, a décidé que, suivant les circonstances, lorsque le printemps arrivera, il y aura des trains spéciaux chaque fois que la malle ne pourra pas faire de raccordement au Cap Traverse. Comme je l'ai démontré à la Chambre, jusqu'à présent la malle n'a fait défaut que neuf fois, et ces retards seront très rares maintenant, parce que les jours allongent et qu'ils commencent plus tôt. Comme l'activité commerciale renaît pour les affaires du printemps, il sera plus important d'avoir des communications postales rapides, et des trains spéciaux expédieront la malle lorsqu'elle n'arrivera pas à temps. Je suis fâché d'avoir été obligé de prendre le temps de la Chambre pour cette affaire, mais l'honorable monsieur a fait des avancées tellement extraordinaires que j'ai cru qu'il était du devoir du gouvernement et de moi-même de donner des explications.

M. ROBERTSON : Je ne crois pas qu'il soit nécessaire de prolonger la discussion, car je comprends que le gouvernement vient justement d'ordonner qu'un train spécial soit toujours prêt au besoin, reconnaissant par là que la province avait souffert l'année dernière. Nous ne nous plaignons pas du tout du service des bateaux à glace. Nous sommes prêts à louer le gouvernement pour la dépense qu'il a faite sur l'embranchement de Sackville au Cap Tormentine, mais je